

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 26 septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
21 SEPTEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE  
2 OCTOBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 32  
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°102-2017 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARTICIPATION AU CONCOURS START UP ET  
TOURISME 2017-2018 ORGANISE PAR LA CCI DU MORBIHAN**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan (CCI du Morbihan) est un partenaire important de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne en matière de développement économique. Ainsi, une convention, « Pack Collectivités » a été signée en avril 2017 afin d'asseoir les missions de concertation et d'accompagnement proposées par la CCI du Morbihan à l'intention des collectivités territoriales. Il vise à instaurer une relation de proximité avec les collectivités, favoriser les échanges et la connaissance mutuelle des actions menées par chacun des partenaires en faveur du développement économique local.

Dans cette logique la CCI du Morbihan lance, à compter de l'automne 2017 et jusqu'au printemps 2018, un « Concours Start up et Tourisme » au niveau national. Les objectifs sont :

- ✓ valoriser les soutiens de l'écosystème de l'innovation touristique en Morbihan,
- ✓ favoriser l'émergence de solutions au service de la performance touristique des entreprises et des territoires,
- ✓ valoriser le Morbihan et la Bretagne comme terre d'accueil des entreprises touristiques et des projets innovants.

Le concours développera la thématique spécifique du nautisme, afin d'y favoriser toute solution permettant d'apporter un service innovant pour faciliter l'activité nautique du tourisme. A cet effet, l'opérateur spécialisé, mandaté par la CCI du Morbihan, organisera la recherche des start up et les opérations de communication digitale et de presse au niveau national. Le concours apportera, par le biais des collectivités ou acteurs privés, des missions d'accompagnement et des possibilités

d'hébergement dans des locaux tels que incubateurs, nurseries, ateliers relais et bureaux de l'appui de la technopole.

Pour participer à ce programme, la CCI du Morbihan sollicite des partenaires privés et publics afin d'apporter une aide financière et en retour participer au jury. Ainsi, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des entreprises ont déjà répondu favorablement.

Au regard des arguments développés, le Vice-président souligne l'intérêt pour la Communauté de Communes, qui permettrait :

- d'améliorer la visibilité du territoire,
- de mettre en avant l'appui déjà apporté via la technopole VIPE aux jeunes entreprises innovantes désireuses de s'installer sur notre territoire,
- d'augmenter les chances de louer les futurs ateliers et bureaux de l'atelier relais du Moulin Neuf à Péaule,
- participer au développement de l'écosystème local autour du nautisme.

En conséquence, le Vice-président propose de soutenir ce projet en apportant une aide financière de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au « Concours Start up et Tourisme » à hauteur de 2 500 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **VALIDE** la participation de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au « Concours Start up et Tourisme » 2017-2018, organisé par la CCI du Morbihan,
- **PARTICIPE** financièrement à hauteur de 2 500 €,
- **DESIGNE** M. Michel CRIAUD pour représenter la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au sein du jury du « Concours Start up et Tourisme »,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat du « Concours Start up et Tourisme ».

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 03/10/17

Le Président,

